



Animateur ALSH F/H Temps non complet 31 heures

Située à une dizaine de kilomètres au sud des Sables d'Olonne et avec plus de 8000 habitants, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire porte deux visages : l'un historique et l'autre littoral. Cette double spécificité fait de cette commune vendéenne un territoire particulièrement riche et dynamique. De nombreux sites - tels que l'estuaire du Payré, le port de La Guittière ou encore le Château - font ainsi de Talmont-Saint-Hilaire une destination privilégiée des touristes.

CONTEXTE

Le service ALSH Les Oyats de la Ville de Talmont-Saint-Hilaire accueille les enfants de 3 à 11 ans de la ville sur les temps périscolaires (4 sites) et les vacances.

Pour répondre au besoin croissant de la commune, des projets de construction sont en cours et les activités sont ainsi amenées à augmenter avec des opportunités d'emploi.

La ville de Talmont-Saint-Hilaire recrute un Animateur F/H pour rejoindre son équipe et assurer les temps d'accueil et d'animation.

OFFRE

Type d'emploi : Non permanent

Nombre de poste(s) : 1

Temps de travail : temps non complet annualisé 31 heures

Poste à pourvoir : Au plus tôt jusqu'au 31 août 2026

Service d'affectation : Direction Enfance Jeunesse - Pôle ALSH

Catégorie d'emploi : Adjoint d'animation (C)

MISSIONS

Sous la responsabilité de la directrice du site et au sein d'une équipe d'animation, vous accueillez et encadrez un public d'enfants âgés de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires, extrascolaires et lors de la pause méridienne.

En concertation avec l'équipe, vous concevez, élaborez et mettez en œuvre des projets d'animation en lien avec les projets pédagogiques et éducatifs de la structure. Vous proposez des activités adaptées à la tranche d'âge de référence, en assurez le suivi, l'évaluation ainsi que la rédaction des supports associés (plannings, fiches techniques, bilans).

Vous garantissez la sécurité physique, affective et psychologique des enfants dans le respect des réglementations en vigueur et des protocoles sanitaires. Vous participez activement aux temps de préparation, de régulation et de bilan avec l'équipe.

Dans le cadre de vos missions, vous assurez également l'accompagnement des enfants lors des déplacements (à pied ou en bus) entre les différents temps d'accueil, notamment vers le restaurant scolaire, où vous encadrez le temps de repas (service, accompagnement éducatif, gestion des conflits).

Vous contribuez à la vie quotidienne de la structure en assurant des missions d'intendance (aménagement et entretien des salles, rangement des espaces, gestion du linge, tri des déchets,

entretien du matériel et des véhicules) ainsi que des tâches administratives (élaboration d'échéanciers, transmission de documents, suivi des projets).

PROFIL

Titulaire du BAFA (ou équivalent) ou d'un BPJEPS, vous justifiez d'une première expérience sur un poste similaire.

Vous avez une bonne connaissance des techniques d'animation et vous savez mettre en œuvre les projets pédagogiques d'une structure.

Vous maîtrisez la réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM) et les règles relatives au respect et à la mise en œuvre de consignes de sécurité.

Disponible, accueillant et à l'écoute, vous êtes dynamique et vous savez faire preuve de créativité et d'adaptabilité. Vous appréciez le travail en équipe et vous savez prendre des décisions de façon concertée.

Permis B impératif.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : ALSH, 85440 Talmont-Saint-Hilaire

Temps de travail : temps non complet - coupures en période scolaire / journée continue pendant les vacances scolaires

Rémunération statutaire et régime indemnitaire de la collectivité.

INFORMATION

Pour plus d'information sur le poste, vous pouvez contacter Madame Béatrice DESCOURS, Directrice de l'ALSH, au 02.51.21.07.12.

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Candidatures à adresser à :

Monsieur le Maire - Mairie de Talmont-Saint-Hilaire
3, rue de l'Hôtel de Ville - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
ou à recrutement@vendegrandlittoral.fr